

VIVES Vincent-Thibault
6 rue Felix Sahut
34070 Montpellier
Flere.himsao@gmail.com
06-49-01-15-24

Le 29.01.25
Françoise Fibre
Commissaire Enquêteur

Reçu 2.P.

Objet : Demande de correction Prospect PLUI :

UC 4-1

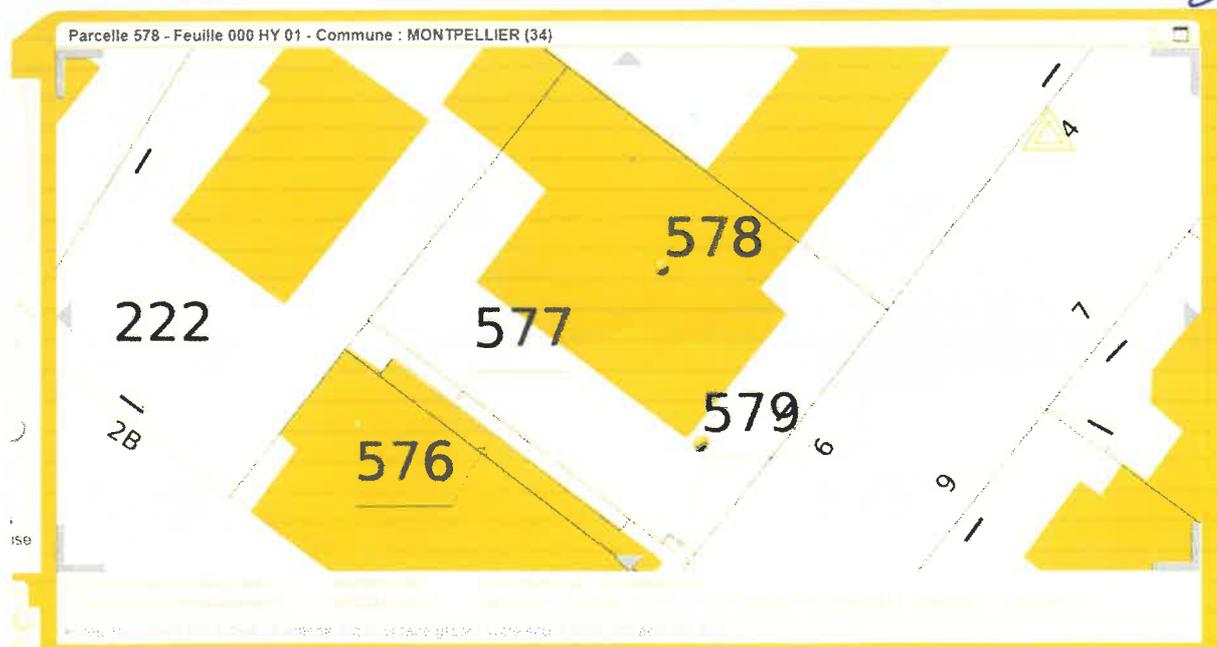
Le PLUI prévoit dans ma zone (Préciser zone ?) un prospect de 8m maximum et R+1. Les immeubles présents de mon côté de la rue ainsi que ceux mitoyens à ma parcelle font tous plus de 10 m et R+2 (certains sont R+3). (Photos Streets view jointe).

Il apparait dès lors que cette règle de prospect ne s'applique que pour ma parcelle... Ce qui me parait particulièrement injuste !

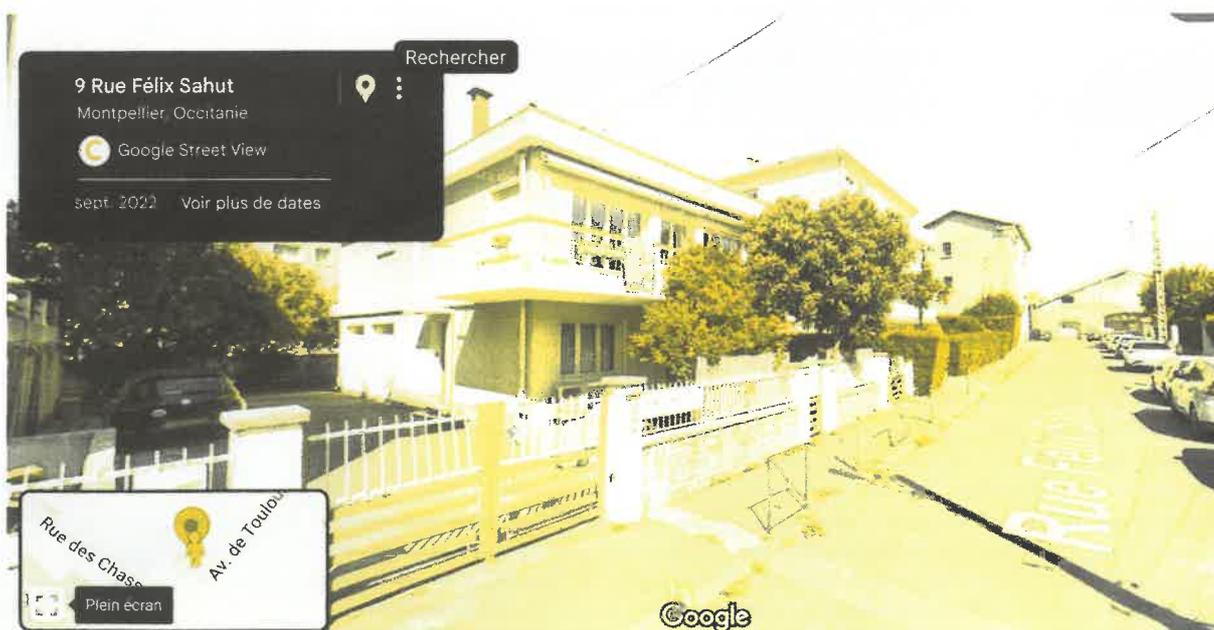
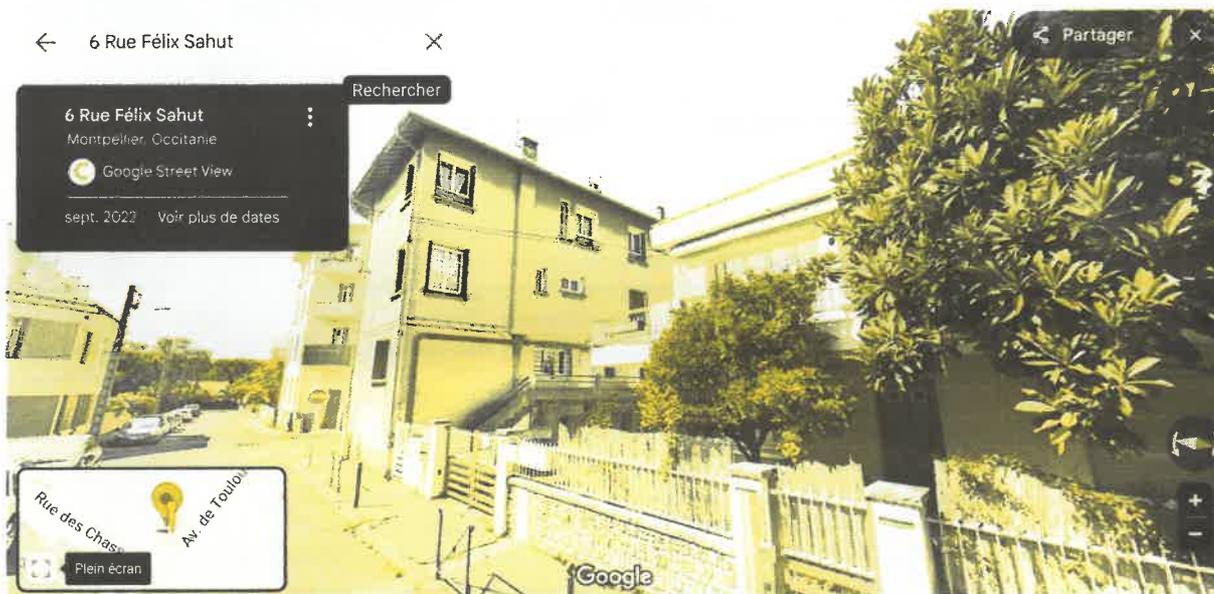
Je souhaite avoir le droit et la possibilité de m'aligner sur mes voisins ou à minima pouvoir monter un niveau (R+2) et 9m de hauteur. Je resterai ainsi encore bien en dessous des prospects voisins. Cela me permettrait d'aménager avec ma famille sur ma parcelle en agrandissant mon logement en duplex. Les autres obligations (parking, local vélos, poubelles, etc ...) sont réunies pour me permettre cet aménagement dans le respect de la RE 2020.

En espérant une réponse positive de votre part, dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations.

le 29/10/2025



plan 16 zonage



29.09 - 2025

Françoise Fabre
Commissaire Enquêteur

290921